

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 8 juillet 2025 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Steven Boulanger
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-07-112

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté.

Les conseillers sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2025

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juin

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Adoption du règlement 2025-06 sur les nuisances

7.2 - Adoption du règlement 2025-05 sur la garde et le contrôle des animaux

7.3 - Bâtiments municipaux - Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

7.4 - Embauche de nouveaux employés estivaux

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Modalités et conditions administratives et financières - Compétence de la MRC en matière prévention incendie - Retrait de toutes catégories de risques

- 9 - TRANSPORT
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Municipalités riveraines du lac Mégantic - Politique de remboursement
 - 10.2 - Offre de services - Caractérisation des bandes riveraines
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Dérogation mineure (212 chemin du Lac)
 - 12.2 - Dérogation mineure (156 rue du Soufflet)
 - 12.3 - Demande au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (423 rue Principale)
 - 12.4 - Demande au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (403 rue Principale)
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Appui - Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie
 - 13.2 - Offre de services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux (camping)
 - 13.3 - Abattage d'arbres - Camping municipal
 - 13.4 - Construction d'un gazebo et pergola - édifice municipal
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-07-113

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 3 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juin

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 18 juin dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-07-114

7.1 - Adoption du règlement 2025-06 sur les nuisances

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement 2025-06 sur les nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-115

7.2 - Adoption du règlement 2025-05 sur la garde et le contrôle des animaux

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement 2025-05 sur la garde et le contrôle des animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-116

7.3 - Bâtiments municipaux - Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences de la norme comptable SP 3280, il est nécessaire d'identifier et de caractériser les matériaux ou équipements susceptibles de contenir de l'amiante.

ATTENDU QUE cette norme oblige les municipalités à évaluer les coûts de remplacement ou de démantèlement des matériaux contenant de l'amiante ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le conseil retient l'offre de service de ABS dont l'estimation budgétaire est au montant approximatif de 6 915 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-117

7.4 - Embauche de nouveaux employés estivaux

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'embauche des employés suivants pour la saison estivale 2025 :

- Loriane Boisvert, préposée à temps partiel à la Halte des Zouaves
- Madyson Thivierge, préposée à temps plein à la plage et aux embarcations nautiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-118

8.1 - Modalités et conditions administratives et financières - Compétence de la MRC en matière prévention incendie - Retrait de toutes catégories de risques

ATTENDU QUE le 16 juillet 2008, la MRC a, conformément à l'article 678.0.1 du Code municipal Québec, adopté la résolution 2008-120 et déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire sur l'inspection périodique des risques et sur les mesures et les programmes d'éducation du public en matière de prévention incendie ;

ATTENDU QUE cette résolution prévoit les modalités et conditions administratives et financières découlant du droit prévu aux articles 10.1 et 10.2 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les modalités et les conditions administratives et financières prévues à la résolution 2008-120 ;

ATTENDU QUE conséquemment, le 18 juin 2025, la MRC a adopté la résolution numéro 2025-105 annonçant son intention de modifier la déclaration de compétence en matière de prévention incendie et plus particulièrement son intention de modifier certaines modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application des articles 10.1 et 10.2 du Code municipal du Québec édictées à la Résolution #2008-120 ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

D'exprimer le désaccord de la Municipalité à l'égard de la résolution d'intention numéro 2025-15 adoptée par la MRC du Granit le 18 juin 2025 et ce, à l'égard de toutes les catégories de risques, avec prise d'effet conformément aux conditions et modalités prévues à la résolution d'intention numéro 2008-120 et au Règlement 2008-12 décrétant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice par la MRC de sa compétence en matière de prévention incendie.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2025-07-119

10.1 - Municipalités riveraines du lac Mégantic - Politique de remboursement

ATTENDU QUE le règlement 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes des Municipalités riveraines du lac Mégantic prévoit une tarification le lavage des embarcations nautiques motorisées ;

ATTENDU QUE diverses situations amènent des clients à adresser des demandes de remboursements tant au niveau de l'achat de carte annuelle en ligne que d'achat de lavage aux stations de lavage ;

ATTENDU QU'il y lieu, pour faciliter la gestion de ces demandes, de définir les critères pour qu'une demande de remboursement soit recevable.

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le Conseil adopte la Politique de remboursement des Municipalités riveraines du lac Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-120

10.2 - Offre de services - Caractérisation des bandes riveraines

ATTENDU QUE de 2012 à 2016 la MRC a dirigé la caractérisation des bandes riveraines des lacs et cours d'eau sur le territoire (plus de 2 500 propriétés riveraines visitées pour établir la cote ABC) ;

ATTENDU QU'il est requis de retourner sur des sites qui étaient problématiques entre 2012 et 2016 et d'assurer un suivi auprès des propriétaires s'il y a lieu et de poursuivre les efforts de sensibilisation ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite retenir des services professionnels pour la mise aux normes des bandes riveraines des lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QUE Marie-Christine Picard, professionnelle en environnement, a déjà été embauchée par plusieurs municipalités pour poursuivre la caractérisation des bandes riveraines ;

ATTENDU QUE le PRMHH contient une action pour poursuivre cette caractérisation et avancer la mise aux normes ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'une enveloppe budgétaire au Fonds Bassin Versant pour la mise en œuvre du PRMHH ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

DE retenir les services de Marie-Christine Picard au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables, correspondant à 20 heures d'inspection terrain par municipalités, incluant les frais de déplacement, pour poursuivre le travail de caractérisation des bandes riveraines de la Municipalité ;

D'autoriser Mme Picard, ainsi que son collègue Simon Bilodeau, à agir à titre d'inspecteurs adjoints afin d'avoir le droit légal de visite sur les terrains des propriétés ;

DE demander l'aide financière à la MRC du Granit de 3500 \$ pour réaliser ce mandat ;

QUE la contribution de la municipalité de 500 \$ soit payée à même le poste budgétaire 02-470-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-07-121

12.1 - Dérogation mineure (212 chemin du Lac)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-05-0001 porte sur un assouplissement du règlement de zonage 2006-009 chapitre 7, ART. 7.4.4 MARGE DE REcul ARRIÈRE ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière est fixée à 15 mètres en dehors du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT Qu'à moins de spécification contraire, les marges de recul constituent des minimums ;

CONSIDÉRANT QUE le lot détient une dérogation mineure pour permettre le lotissement sur une profondeur moindre ;

CONSIDÉRANT QUE la limite arrière du terrain est constituée de dénivellement important ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire construire la propriété projetée à 10,53 mètres, mais que le site permet une construction pouvant préserver une plus grande marge de recul arrière ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter un assouplissement de la marge de recul arrière à 12 mètres.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la dérogation mineure 2025-05-0001 tel que recommandé par le CCU soit une dérogation de maximum 3 mètres au niveau de la marge de recul arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-122

12.2 - Dérogation mineure (156 rue du Soufflet)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-05-0002 consiste à pouvoir construire un garage au-delà de la hauteur permise ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement stipule que la hauteur de tout bâtiment accessoire ou annexe ne doit pas excéder celle du bâtiment principal et que la hauteur d'un garage privé isolé ne peut être supérieure à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'avoir l'autorisation pour augmenter la hauteur totale de 0.67 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'une telle demande pourrait porter atteinte à la jouissance aux éventuelles propriétaires des immeubles voisins, en matière d'obstruction de vue ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu

QUE le conseil refuse la dérogation mineure 2025-05-0002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-123 12.3 - Demande au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (423 rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à créer un accès supplémentaire à la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.8.2. du règlement de zonage définit le nombre d'accès à deux entrées simples, pour toute propriété dont la largeur en façade (frontale) est supérieure à 30 mètres avec une distance minimale de 10 mètres entre les deux entrées ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation et les distances respectent la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande sera également analysée par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du RÈGLEMENT 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la demande consistant à créer un accès supplémentaire tel que décrit dans la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-124 12.4 - Demande au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (403 rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser l'implantation d'un gazébo incluant une pergola et un aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures seront construites pour les citoyens et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation et les distances respectent la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du RÈGLEMENT 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la construction d'un gazebo et d'une pergola tel que décrit dans la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2025-07-125

13.1 - Appui - Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie

CONSIDÉRANT QUE les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région ;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC du Granit a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le Plan nature 2030 du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,

Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

DE reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;

D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;

DE collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations ;

DE collaborer à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la municipalité de Piopolis ;

DE transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire, la MRC du Granit, ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-126 13.2 - Offre de services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux (camping)

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera à la construction de nouveaux bâtiments dans la municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité des propositions pour la surveillance et la vérification de la qualité du remblai ainsi que de sa compaction sous les 2 nouveaux bâtiments (pas de surveillance requise pour le stationnement).

Il est proposé par le conseiller Steven Boulanger,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE la Municipalité retient l'offre de service de LCL Hygiène industrielle et environnement du bâtiment selon l'évaluation budgétaire de 6 220 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement alloué au projet de construction du camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-127 13.3 - Abattage d'arbres - Camping municipal

ATTENDU QUE plusieurs arbres présentent des risques de déracinement et de chute sur le terrain du camping municipal ;

ATTENDU QUE l'analyse du boisé derrière les bâtiments démontre que l'abattage de 19 arbres de plus de 6 pouces et 7 arbres de moins de 6 pouces et ramassage des branches est nécessaire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'abattage de ces arbres notamment pour la sécurité des personnes sur le site et éviter les bris aux véhicules récréatifs sur les terrains à proximité ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

Appuyé par le conseiller Steven Boulanger,
Et résolu,

De retenir la soumission d'Entreprise forestière D. Mercier datée du 2025-06-23 pour l'abattage ainsi que le ramassage des branches et du bois.

QUE cette dépense de 4 000 \$ plus les taxes applicables soit payée à même les revenus de tarification du camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-128

13.4 - Construction d'un gazebo et pergola - édifice municipal

ATTENDU le projet de construction d'un gazebo et d'une pergola à proximité de l'édifice municipale ;

ATTENDU QUE le projet reçoit une aide financière du Fonds de vitalité économique (FRR volet 4) ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

DE retenir l'offre de service de Paysagistes Art Patio inc au montant de 32 683.91\$ plus les taxes applicables ;

DE privilégier le toit en tôle pour un supplément de 1 088.72 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit payée à même l'aide financière obtenue du Fonds de soutien à la vitalisation de maximum 37 224.20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2025-07-129

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2025 est déposée aux membres du Conseil.

2025-07-130

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

M. le Maire adresse ses félicitations à l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) pour le lancement de la programmation estivale de la Maison culturelle.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 (VACANT)

Plan de développement, Plan Vert et journal Les Échos de Pio
Comités et représentations : Réseau Biblio de l’Estrie

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale
Comités et représentations : Comité consultatif d’urbanisme (CCU), Association pour la protection du lac Mégantic (APLM), Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP);

Conseiller # 3 M. Steven Boulanger

Transports et gestion des actifs
Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Conseillère # 4 Mme Catherine Demange

Dossiers : Ententes intermunicipales et projets de signature régionale
Comités et représentations : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Trans-Auto-
nomie (Transport adapté et collectif)

Conseillère # 5 Mme Sarah Carrier

Camping municipal, Halte des Zouaves
Comités :

Conseillère # 6 Mme Paule Rochette

Dossier :Environnement
Comités : Comité développement local de Piopolis, Plan vert, Cœurs Villageois

Maire M. Peter Manning

Gestion des actifs, Sécurité publique (sécurité incendie et plan de mesure d'ur-
gence), administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l’environne-
ment Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Outardes (suggestion d'afficher une traverse)

Gazebo (grandeur et emplacement)

2025-07-131

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de juillet 2025

Fournisseurs		Description	Montant à payé
931	Avantis Coopérative	Fil pour coupe-herbe	34,53 \$
		Pommeau douche, affiche défense de fumer + surveillance par caméra	18,76 \$
		Robinet lavabo + prise encastre	88,94 \$
		Chaîne 1/4" 25' chaîne transport 1/4" 90', huile à chaîne Couloir natation	685,96 \$
			828,19 \$
1363	Bigis Expert Conseils	Serv prof -Const nouveau bâtiment d'accueil au camping	484,97 \$
			484,97 \$
1270	BoisNick Rédaction	Forfait bloc de 100 heures payables en deux vers.1/2	1 609,65 \$
			1 609,65 \$
223	Canadian Tire	Vadrouille, gants en latex - fourniture camping	145,95 \$
		Engrais pour plantes	20,68 \$
		Gants en latex, Vim - Camping	30,87 \$
			197,50 \$
101	Dallaire Lac-Mégantic	Filtre huile moteur, huile synthétique	196,12 \$
			196,12 \$
45	Dubé Équipement de Bureau Inc.	Papier Multi-usage, bloc de feuillets, pince-notes - Camping	219,43 \$
		Brother TN-760 (encre photocopieur camping)	141,97 \$
			361,40 \$
267	Centre du Camion Amiante Inc	Amortisseur, cable - Inter 2206	302,29 \$
		Amortisseur - Inter 2006	234,39 \$
		Amortisseur + pare pouss - Inter 2006	542,89 \$
			1 079,57 \$
594	Cherbourg	Papier hygiénique,	161,94 \$
			161,94 \$
1058	Débroussaillage Adam Vachon	Débroussaillage des fossés et élaguage toute mun	5 311,63 \$
			5 311,63 \$
1387	Fédération Québécoise des Municipalités	Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	258,33 \$
			258,33 \$
1191	Groupe GE	Entretien annuel + extension garantie de 2 ans	1 431,44 \$
			1 431,44 \$
1377	Kathy Rodrigue	Frais déplacement achats + dépôt - Camping	46,61 \$
			46,61 \$
1399	Les Entreprises GCD	Ent ménager - 4 bâtiments juillet + Entretien paysager	2 173,03 \$
			2 173,03 \$
1414	Lexoh Inc	Frais d'administration Juillet (Protection du lac)	937,91 \$
			937,91 \$
1257	Linde Canada Inc	Oxygène K pour feux - Fourn garag	97,67 \$
			97,67 \$
1271	Lunik Intelligence Technologique	Licence annuelle Harmony Email - Cybersécurité	1 697,03 \$
		RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé	21,85 \$
		Demande d'autorisation au routeur - admin	52,32 \$
		RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé	21,85 \$
			1 793,05 \$
1156	Manisoft	Frais réservations juillet 2025 - Camping	290,25 \$
			290,25 \$
1096	Marché Ami	Sel vinaigre blanc (mauvais herbe sentier) + liq vaisselle	26,92 \$
		Essence camionnette + VTT 16-07-2025	203,61 \$
		Essence Camionnette 28-07-2025	89,06 \$
		Lysol - produits entretien garage + café	44,23 \$
		Savon pour linge - Camping	9,19 \$
		Essence camionnette 03-07-2025	97,05 \$
			470,06 \$
1205	Marie-Christine Picard	Honoraire prof - protection du lac	852,34 \$
			852,34 \$
13	Municipaltié de Woburn	Frais pour congrès des DG + frais participants voyage Ronde	278,88 \$
			278,88 \$

1224	NIXO Experts-Conseils	Services professionnels en ingénierie - Juin 2025	1 591,25	\$
		Services professionnels - Syst épuration eaux usées	140,27	\$
			1 731,52	\$
1403	Passeport animal	Offre de services de Passeport animal août	120,72	\$
			120,72	\$
1095	Peter Manning	Achats Canadian Tire / Pesées Bouées - Couloir de natation	36,77	\$
		Achats Walmart / Pesées Bouées - Couloir de natation	30,98	\$
			67,75	\$
111	Pièces d'Autos L.Veilleux Inc	Peinture Inter 2006	120,58	\$
		Peinture + revêtement antirouille - Inter 2006-2020	265,67	\$
			386,25	\$
48	Philippe Mercier	Réparation génératrice	183,96	\$
		Protecteur plastiquethermostat	56,04	\$
			240,00	\$
	Renaud Gosselin	Réparation laveuse Camping	180,00	\$
			180,00	\$
37	Ressorts Robert Traction	Tambour de frein - Inter 2006	215,90	\$
		Support lumière - Inter 2006	25,52	\$
		Peinture noir lustre, Dual tie - Inter 2006-2020	184,28	\$
			425,70	\$
	Services-Conseils Aqua Ingenium inc.	Honoraires professionnel - Eaux usées	10 091,50	\$
			10 091,50	\$
271	Services sanitaires Denis Fortier	Location toilettes - Sentier Scotch Cap - Quai Woburn	501,07	\$
		Achats Bacs roulants - ordure 4x / Compost 3x + pièces	1 640,69	\$
			2 141,76	\$
1412	Telmatik	Service de gestion des appels juillet - Protection du lac (Protection du lac)	3 774,07	\$
			3 774,07	\$
1381	3F	Prélèv d'éch d'eau potable 2-3-9-10 juillet	600,00	\$
			600,00	\$
1077	Vitrine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel	80,48	\$
		Conception site web Camping / Location mensuel	80,48	\$
			160,96	\$
1037	Xerox	Copies tirées du 26 juin au 28 juillet	128,04	\$
			128,04	\$
Grand total des dépenses à faire approuver			38 908,81	\$

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de juillet 2025

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 551,09 \$
		3 551,09 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	9 499,62 \$
		9 499,62 \$
ACCEO Solutions Inc	Sauvegarde en ligne	55,19 \$
		55,19 \$
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 03-04 juillet	172,46 \$
	Matériaux secs 07-08-11 juillet	2 248,93 \$
	Matériaux secs 29-31 juillet	174,19 \$
		2 595,58 \$
Bell	Internet de la Halte juillet 2025	116,12 \$
		116,12 \$
Bell Mobilité	Cellulaires maire - Station de pompage - Camping	145,43 \$
		145,43 \$
Cogeco	Internet + ligne téléphone - Camping	301,64 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur	195,21 \$
	Internet téléphonie - Garage	106,82 \$
	Internet Quai	103,41 \$
		707,08 \$
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-08-2023 au 01-09-2023	189,71 \$
		189,71 \$
Eurofins	Échantillon eaux potables - 8798462 -8807853	85,66 \$
	Échantillon eaux potables - 8842907-8842911	128,77 \$
	Analyse Plages (MENV)	84,51 \$
	Analyse Plages (MENV)	84,51 \$
	Échantillon eaux potables - 8197216-7218-7222-7224-7828 ect	843,05 \$
	Échantillon eaux usées 8433188-3190-7723	536,93 \$
	Échantillon eau potable 3186-6813-6896-7139-0403-6937	295,49 \$
	Échantillon eaux usées 8879-8880-8881	595,00 \$
		2 653,92 \$
Hydro Québec	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 Maison L-G	148,67 \$
	Électricité du 2025-06-07 au 2025-07-06 Syst Chauffag	66,48 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 - Halte	79,24 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 - Cent Comm	496,60 \$
	Électricité du 2025-0510 au 2025-07-11 -Station PP01	107,64 \$
	Électricité du 2025-05-23 au 2025-07-22 - garage	265,23 \$
	Électricité du 2025-05-09 au 2025-07-09 Station PP02	143,72 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11- Patinoire	37,53 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 - Tour	1 514,76 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 - Bât services	693,34 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 Aqueduc	1 813,42 \$
	Électricité du 2025-05-09 au 2025-07-09 Camping	46,29 \$
	Électricité du 2025-05-09 au 2025-07-09 Station PP03	102,29 \$
	Électricité du 2025-05-10 au 2025-07-11 - Quai	281,36 \$
	Éclairage Public du 1er juin au 30 juin 2025	290,72 \$
	Éclairage Public du 1er juillet au 31 juillet 2025	290,72 \$
		6 378,01 \$
MRC du Granit	Quote-part 2025 3/4	27 782,50 \$
	Facturation Inspecteur bâtiment - 29 juin au 26 juillet 2025	3 052,50 \$
		27 782,50 \$

Ville de Lac-Mégantic	Entente intermunicipale - immo incendie 2025 2/4	586,57 \$
	Ententes intermunicipales - Centre sportif Mégantic 2/4	7 086,00 \$
	Intervention Serv incendie le 24 nov 2024 ajustement	19,50 \$
		<u>7 692,07 \$</u>

Grand total des dépenses réccurentes

59 555,45 \$

Administration	Cellulaire 19 juin au 18 juillet 2025	55,00 \$
	Versement REER	922,80 \$
	Achat produits ménager Halte	25,29 \$
	Achat mouchoir + Lingette Lysol	27,22 \$
	Achats Café bureau + fournitures de bureau	24,62 \$
		<u>1 054,93 \$</u>

Voirie	Cellulaire juillet 2024	50,00 \$
		<u>50,00 \$</u>

Grand total des dépenses payées au cour du mois

1 104,93 \$